

Nos réf:
AB/APo/LT n° 30/220223

Objet :
Avis sur PC 01018522C0003
Dossier suivi Sandrine PARIZEL

Siège Social
2 bis rue Jeanne d'Arc
CS 44080
10014 TROYES CEDEX
Tél. : 03 25 43 72 72
Fax : 03 25 73 94 85
contact@aube.chambagri.fr



DDT 10
Service Aménagement Mobilité Energie
Mme Sandrine PARIZEL
Responsable adjointe du bureau de
l'urbanisme
1 Bd Jules Guesdes
CS40769
10026 TROYES Cedex

Troyes, le 13 février 2023

Madame,

Par courriel reçu en date du 9 janvier 2023, vous nous avez transmis pour avis, le dossier de permis de construire pour la construction d'un parc photovoltaïque sur la commune de LAGESSE, porté par la société SAS CPV SUN 40 représentée par Mr Etienne THOMASSIN.

Après étude de ce dossier et avec les informations transmises :

- Le projet se situe sur la commune de LAGESSE, commune qui est au RNU.
- Le projet porte sur une surface de 12,23 ha environ au niveau du lieu-dit « La Haie Brunau » sur le site d'une ancienne carrière sur des parcelles maintenant en friche appartenant à la communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armance, à l'Association Foncière de Lagesse et à des propriétaires privés.
- Le site concerné était exploité comme « parcelles agricoles jusque dans années 1980 ». « Un partenariat avec un éleveur local ovin sera favorisé par rapport à un entretien mécanique classique »
- L'entretien du couvert végétal du parc se fera de manière mécanique ou par la mise en place d'un pâturage ovin. Si cette dernière option est mise en œuvre, il serait important de vérifier la qualité sanitaire et agronomique du sol suite à la remise en état de cette ancienne carrière afin d'avoir un fourrage « sanitaire » acceptable pour des ovins.
- Enfin, nous nous étonnons de l'absence de compensation agricole collective au vu des éléments de remise en état du site de la carrière de Lagesse qui mentionnaient notamment la réutilisation de la terre végétale au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Nous formulons un avis favorable sur ce projet sous réserve de la vérification des points précédents.

Restant à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,
Alain BOULARD



“ Ensemble, osons autrement! ”